Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260428-05_04_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2026

Le mardi vingt-huit avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Michèle QUÉAU en session ordinaire.

Date de la convocation : 17/04/2026

Membres :		***Présents*** : 15
En exercice :	15	Michèle QUÉAU, Joël AUTRET, Sylvia COURTÈS, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Frédéric KERGOAT, Philippe LE SCANF, Isabelle METGE, Thierry MOAL, Sara MULLER, Caroline PELLEN, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN
Présents :	15	
Votants :	15	
Pour :	15	
Contre :	0	
Abstention :	0	***Secrétaire de Séance*** : Jean-Luc PODER
Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8		

Délibération N°: 05-04-2026
Budget Primitif 2026 – Lotissement Vieux Bourg II

Vu la délibération n°06-02-2023 du 13 février 2023 créant le budget annexe Lotissement du Vieux II,
Suite à la présentation du Budget Primitif 2026 du lotissement du Vieux Bourg II par Madame le Maire,
Suite à l'avis favorable des membres de la commission de Finances réunis le 13/04/2026,
Après lecture par chapitres et commentaires par lignes budgétaires,

Et après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, des membres présents,

APPROUVENT et VOTENT le Budget Primitif du lotissement du Vieux Bourg II pour l'année 2026.

Le budget est voté comme suit :

357 316.39 € en dépenses de Fonctionnement et **387 582,64 €** en recettes de Fonctionnement
(sur équilibre de **30 266.25 €** autorisé par l'article L1612-6 du CGCT),

341 275.90 € en dépenses d'Investissement et **357 311,39 €** en recettes d'Investissement
(sur équilibre de **16 035.49 €** autorisé par l'article L1612-6 du CGCT),

CHARGENT Madame le Maire de notifier cette décision auprès du Service de Gestion Comptable de Morlaix ainsi qu'auprès de toute autorité qualifiée.

AUTORISENT Madame le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 28//04/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PODER

Le Maire,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL (FINISTÈRE)